

Comptabilité - Exercice 1998 - Décision d'octroi et de versement de subventions et de participations

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le décret n° 83.16 du 13 janvier 1983 portant établissement de la liste des pièces justificatives des paiements des communes prévoit notamment qu'en matière de subvention, le paiement est subordonné à une décision de l'autorité compétente. Cette décision peut être une délibération du Conseil Municipal, le budget (budgets primitifs et supplémentaires, budgets principal et annexes, états annexes) constituant une délibération.

Le vote du budget primitif 1998 interviendra, comme ce fut le cas ces dernières années, au cours du premier trimestre 1998.

Aussi, pour permettre le versement :

- des sommes venant à échéance avant cette date au titre des conventions passées par la commune,

- de tout ou partie des subventions accordées aux associations de notre ville, leur assurant un fonctionnement correct,

le Conseil Municipal est appelé à décider d'attribuer et de verser, après réception de la délibération exécutoire, les subventions et participations suivantes :

Services Imputations	Libellés	Montat crédits projet BP 98	Montant crédits à ouvrir	Montant verse- ments	Organismes bénéficiaires	Modalités particulières de versement et observations
Service 00200 92.21/6574	Information - Communication Subvention de fonctionnement	290 000	290 000	290 000	Comité des Fêtes	Organisation du carnaval de février 1998
Service 00201 92.22/6574	Activités artistiques Subvention de fonctionnement	80 000	80 000	80 000	Harmonie municipale	Versement sur note du service
Service 00400 92.06/6574/95070	Relations Internationales Subvention de fonctionnement Programme Développement Douroula	250 000	202 680	202 680	Association Française des Volontaires du Progrès	Versement sur note du service
Service 20300 92.251/6574/90012	Sports - Subvention de fonctionnement au sport de haut niveau	6 051 000	1 113 750	1 113 750	BBC - BRC - BVB - BHC - ESBF - ESBM	Contrat d'objectifs - Délégation du 23/06/97 - Versement mensuel de 371 250 F
92.251/6574/92038	Sports - Subvention de fonctionnement au Sport Nautique Bisontin	110 000	110 000	110 000	Sport Nautique Bisontin	Versement sur note du service
92.251/6574.96005	Sports - Subvention de fonctionnement au BRC tennis	72 000	35 000	35 000	BRC tennis	Versement sur note du service
Service 20400 931/6574	Charges de personnel - Subvention de fonctionnement	2 789 000	1 000 000	1 000 000	Comité des Oeuvres Sociales du personnel de la Ville de Besançon	Subvention pour activités diverses

Services Imputations	Libellés	Montat crédits projet BP '98	Montant crédits à ouvrir	Montant versements	Organismes bénéficiaires	Modalités particulières de versement et observations
Service 20500 92.242/6574	Action socio-éducative Subvention de fonctionnement	764 673	382 337	382 337	Centre International de Séjour	Convention échéance : 02/1998
92.49/6574	Interventions sociales - Autres services - Subvention de fonctionnement	615 800	55 000	55 000	Office de Retraite des Personnes Agées de Besançon	Versement sur note du service
Service 21100 92.463/6574	Crèches et garderies Subvention de fonctionnement	1 416 000	472 000	472 000	Association des Francas	Versement sur note du service
Service 30200 92.90/6745/95056	Action économique - Services communs - Subvention de fonctionnement - Place Cassin - Aménagement de la place	2 050 000	1 359 000	1 359 000	SAIEMB	Versement sur note du service
92.90/6745.95074	Action économique - Services communs - Subvention de fonctionnement - Place Cassin - Aménagement du restaurant	1 370 000	830 000	830 000	SAIEMB	Versement sur note du service
92.91/6574.98801	Action économique - Actions pour l'emploi - Subvention de fonctionnement - Emplois jeunes	1 000 000	200 000	200 000	CNASEA	Versement sur note du service
92.99/6574.89053	Action économique - Services - Subvention de fonctionnement - OTSI - Développement et promotion du tourisme	1 512 710	378 180	378 180	OTSI	Versement sur note du service

Services Imputations	Libellés	Montat crédits projet BP 98	Montant crédits à ouvrir	Montant versements	Organismes bénéficiaires	Modalités particulières de versement et observations
Service 41000 92.22/6574	Activités artistiques (action théâtrale) - Subvention de fonctionnement	1 560 000	780 000	780 000	CDN Compagnie DUBOIS	Convention échéance : 1/02/1998
92.241/6574	Action culturelle - Subvention de fonctionnement	3 900 000	1 900 000	1 900 000	Association Espace Besançon Planaoise	Convention échéance : 1/02/1998
Service 41026 92.22/6574	Activités artistiques (saison lyrique) - Subvention de fonctionnement	4 120 000	2 100 000	2 094 978	Didier BRUNEL	Convention échéance : 1/02/1998
Service 41040 92.235/65751	Conservation et diffusion des patrimoines - Monuments historiques - Fonds de concours Etat	240 000	240 000	240 000	DRAC	Orgue Saint-Pierre - 3ème tranche Versement sur note du service
Service 44000 92.40/65736/89105	Subvention de fonctionnement au CCAS - Services généraux	53 492 100	13 373 025	13 373 025	CCAS	Subvention pour fonctionnement 1er trimestre 1998 - Versement mensuel de 4 457 675 F
92.463/65736	Subvention de fonctionnement au CCAS - Crèches et garderies	27 738 537	6 934 635	6 934 635	CCAS	Subvention pour fonctionnement 1er trimestre 1998 - Versement mensuel de 2 311 545 F
92.463/6574.93013	Subvention de fonctionnement au CCAS - Antenne Petite Enfance	534 055	133 513	133 513	Antenne Petite Enfance	Subvention pour fonctionnement 1er trimestre 1998

Services Imputations	Libellés	Montat crédits projet BP 98	Montant crédits à ouvrir	Montant versemen ts	Organismes bénéficiaires	Modalités particulières de versement et observations
Service 44000 (suite) 92.463/6574.93014	Subvention de fonctionnement au CCAS - Maison Verte	500 000	125 000	125 000	Maison Verte	Subvention pour fonctionnement 1er trimestre 1998
92.463/6574.93015	Subvention de fonctionnement au CCAS - Baobab	148 000	37 000	37 000	Baobab	Subvention pour fonctionnement 1er trimestre 1998
92.463/6574.94022	Subvention de fonctionnement au CCAS - Mutualité du Doubs	209 400	52 350	52 350	Mutualité du Doubs	Subvention pour fonctionnement 1er trimestre 1998
Service 47020 92.91/6574	Action économique - Actions pour l'emploi - Subvention de fonctionnement	665 000	250 000	250 000	Mission Locale pour l'Emploi	Versement sur note du service Convention du 18/12/1989
Service 47030 92.242/6574	Action socio-éducative - Animation socio-culturelle - Subvention de fonctionnement	2 500 000	800 000	200 000 300 000 300 000	ASEP Foyer de Jeunes Travailleurs MJC Palente Comité de Quartier Rosemont-Saint-Ferjeux	Convention du 26/06/1997 Versement sur note du service Convention du 18/06/1997 Versement sur note du service Convention du 30/06/1994 Versement sur note du service
92.49/6574	Interventions sociales - Autres services - Subvention de fonctionnement	340 000	100 000	100 000	ARETE	Versement sur note du service

Services Imputations	Libellés	Montat crédits projet BP 98	Montant crédits à ouvrir	Montant versement s	Organismes bénéficiaires	Modalités particulières de versement et observations
Service 47040 92.45/6574	Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence - Subvention de fonctionnement	2 715 000	620 000	550 000 70 000	ADDSEA Centre Information Jeunesse Franche-Comté	Convention du 23/12/1997 Versement sur note du service Convention du 22/04/1996 Versement sur note du service
Service 47070 92.49/6574	Interventions sociales - Autres services - Subvention de fonctionnement	1 180 000	345 000	125 000 220 000	Association PLIE Régie des Quartiers	Convention du 8/04/1997 Versement sur note du service Convention du 22/05/1996 Versement sur note du service
	Total général	118 213 275	34 298 470	34 293 448		

«**M. TABOURNOT** : Je voudrais profiter de ce dossier, où l'on parle de la subvention accordée au Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux, pour demander que soit prise en compte la demande du Comité de Quartier des Montboucons qui se plaint de ne pas obtenir de réponse de la Mairie en ce qui concerne ses sollicitations, par courriers, de différentes aides, notamment un local et autres subventions. C'est un cavalier, je sais que vous n'aimez pas trop.

M. LE MAIRE : On retiendra votre cavalier, c'est noté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

N'ont pas pris part au vote pour les établissements concernés : M. le Maire et M. GIRARD, respectivement Président et Vice-Président du CCAS, M. ANTONY, Président de la SAIEMB, M. ROIGNOT pour le pouvoir de M. JEANNEROT, Président de l'OTSI.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 1998.